



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Points 128 et 68 b) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

**Élimination du racisme et de la discrimination  
raciale : mise en œuvre intégrale et suivi  
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

## **Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

**Incidences sur le budget-programme du projet  
de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé**

### **Vingt-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé (A/C.5/62/21), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

2. Aux termes des paragraphes 38, 46, 50 et 53 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Prierait le Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires pour permettre au Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et au groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban de remplir effectivement leur mandat;



b) Prierait le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toutes les ressources humaines et financières dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter de son mandat efficacement, rationnellement et rapidement et pour lui présenter un rapport à sa soixante-troisième session;

c) Accueillerait avec satisfaction le rapport du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban sur les travaux de sa session d'organisation et soulignerait qu'à sa première session de fond, conformément à sa décision PC.1/14, le Comité préparatoire examinerait notamment l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et d'autres questions telles que l'inscription de crédits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le financement de la Conférence en 2009;

d) Prierait le Secrétaire général d'allouer des ressources suffisantes, à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour financer les dépenses non prévues dans la décision PC.1/12 du Comité préparatoire, afin de faciliter la participation de tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et mécanismes concernés du Conseil des droits de l'homme aux réunions du Comité préparatoire et aux conférences préparatoires régionales.

3. Comme indiqué au paragraphe 2 du rapport sur les incidences budgétaires, le Secrétaire général avait indiqué, dans un rapport précédent (A/61/530/Add.1), qu'en application de la résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme, le Conseil ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, qu'il estimait que les prévisions de dépenses afférentes aux préparatifs de cette conférence pourraient être financées au moyen des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 et que les dépenses prévues pour 2008-2009 seraient examinées dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

4. Comme indiqué au paragraphe 5 du rapport, les dépenses au titre des demandes énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 ci-dessus seraient financées au moyen des ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. S'agissant des demandes énoncées aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 ci-dessus, comme indiqué aux paragraphes 6, 8, 9, 12 et 13 de l'état des incidences budgétaires, leur mise en œuvre nécessiterait l'inscription dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 de ressources supplémentaires pouvant atteindre 6 794 700 dollars, dont 4 895 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 1 898 800 dollars au chapitre 23 (Droits de l'homme). Comme indiqué au paragraphe 14 du rapport, il n'est pas possible à ce stade de trouver, aux chapitres 2 et 23 du projet de budget-programme, des activités qui pourraient être éliminées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice biennal afin de faire face aux nouvelles dépenses. Comme indiqué au paragraphe 8 du rapport, ces prévisions sont préliminaires dans la mesure où les consultations avec les divers services d'exécution compétents ne sont pas achevées. En réponse à sa demande, le Comité a reçu des renseignements sur le montant estimatif préliminaire des ressources supplémentaires à prévoir comme indiqué au paragraphe 6 du rapport (voir annexe).

**5. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, dans le cas où elle adopterait le projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1 tel que révisé oralement, il faudrait prévoir pour 2008-2009 des ressources supplémentaires d'un montant estimatif de 6 794 700 dollars en sus des ressources prévues aux chapitres 2 (4 895 900**

dollars) et 23 (1 898 800 dollars) du projet de budget-programme. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve.

6. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note de ces estimations préliminaires. Des renseignements détaillés concernant les incidences financières lui seront communiqués lorsque les discussions et négociations en cours seront achevées et que l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et, notamment, des réunions préparatoires régionales, aura été fixée.

## Annexe

**Informations détaillées concernant l'estimation préliminaire des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé**

1. En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 6 de l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé (A/C.5/62/21), relatif aux services de conférence à fournir pour le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des travaux du Comité préparatoire [voir A/62/375, annexe I, décision PC.1/10, al. b)], on pense que le groupe de travail se réunira pendant 10 jours en 2008, à raison de deux séances par jour, soit au total 20 séances, pour lesquelles il faut prévoir des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne la documentation, on prévoit un millier de pages de documents d'avant session, 23 pages de documents de session et 23 pages de documents d'après session, à publier dans les six langues officielles (voir tableau 1).

Tableau 1

**Prévisions de dépenses pour le groupe de travail intergouvernemental**

(En dollars des États-Unis)

<b>Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b>	
Service des réunions . . . . .	158 000
Documents d'avant session . . . . .	1 399 800
Documents de session . . . . .	31 400
Documents d'après session . . . . .	31 400
Divers . . . . .	5 100
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 625 700</b>
<b>Chapitre 28E, Administration (Genève)</b>	
Services d'appui . . . . .	6 900
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 632 500</b>

2. S'agissant de l'alinéa b) du paragraphe 6 de l'état susmentionné relatif à l'emploi de personnel d'appui supplémentaire pour assurer le service du groupe de travail, le montant prévu (837 000 dollars) se décompose comme suit :

a) Un poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4, pendant 18 mois, pour fournir un appui technique au groupe de travail en ce qui concerne ses activités et travaux liés à la préparation et à l'organisation des négociations relatives à la coordination de l'élaboration du projet de document final

de la Conférence d'examen de Durban, ainsi qu'à l'établissement des rapports requis et pour assurer la liaison avec toutes les parties prenantes et autres parties intéressées, ainsi qu'avec les entités concernées du système des Nations Unies, y compris les services de conférence (267 300 dollars);

b) Un poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la classe P-4, pendant 18 mois, afin de fournir une aide technique au groupe de travail pour suivre les travaux du Comité préparatoire et recevoir, passer en revue, analyser et préparer un document résumant les contributions écrites reçues des États Membres et de toutes autres parties prenantes en réponse à un questionnaire demandé par le Comité préparatoire, et pour en rendre compte au Comité, comme prévu dans sa décision PC.1/10 (267 300 dollars);

c) Deux postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour deux agents des services généraux, qui fourniront des services de secrétariat pour la préparation de la documentation, la gestion des dossiers et l'aménagement des salles de réunion et pour photocopier les documents et autres matériels de référence requis pour les négociations et toutes les réunions du groupe de travail, notamment en réponse aux besoins des États Membres, ainsi que pour la révision et la mise à jour des documents de la Conférence et leur distribution à tous les participants (302 400 dollars).

3. Les services de personnel temporaire indiqués ci-dessus sont requis pour permettre au Secrétariat d'aider le groupe de travail à mener les négociations en vue de la coordination de l'élaboration du projet de document final comme prévu au paragraphe 52 du projet de résolution A/C.3/62/L.65, et pour l'aider à suivre les travaux du Comité préparatoire, à passer en revue les contributions écrites et à en rendre compte au Comité, comme prévu dans sa décision PC.1/10.

4. S'agissant des services indiqués à l'alinéa c) du paragraphe 6 de l'état d'incidences, il convient de noter que le Comité préparatoire, au paragraphe a) de sa décision PC.1/12 (voir A/62/375, annexe I), a demandé au Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires pour les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban et d'envisager de fournir, selon qu'il conviendrait, l'assistance technique et financière nécessaire pour organiser les réunions préparatoires régionales, conformément aux pratiques établies.

5. Les conférences préparatoires régionales se tiendraient sans doute en 2008 dans cinq lieux différents, à déterminer ultérieurement, et dureraient chacune trois jours, avec deux séances par jour, soit au total six séances, pour lesquelles il faudrait fournir des services d'interprétation simultanée dans les langues officielles de l'ONU correspondant aux besoins des régions considérées. Pour ce qui est de la documentation, on estime à titre provisoire, sous réserve de confirmation, qu'il y aurait 800 pages de documentation d'avant session et 20 pages de documents d'après session, à publier dans les langues officielles de l'ONU correspondant aux besoins des régions considérées. Les prévisions de dépenses pour quatre des villes retenues aux fins des calculs – Pretoria, Bangkok, Moscou, Brasilia, Vienne – sont fondées sur des indications préliminaires émanant de gouvernements susceptibles d'accueillir ces réunions. Pour Vienne, toutefois, on est parti de l'hypothèse qu'un autre pays de la région offrirait d'accueillir une des réunions. Les prévisions de dépenses devraient être moins élevées si les offres de gouvernements souhaitant accueillir les conférences régionales préparatoires étaient approuvées par l'Assemblée générale, auquel cas, selon la pratique établie, une partie des coûts

serait prise en charge par les gouvernements considérés, en application de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale (voir tableau 2).

Tableau 2

**Estimation des prévisions de dépenses pour les conférences préparatoires régionales**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Pretoria</i>	<i>Bangkok</i>	<i>Moscou</i>	<i>Brasilia</i>	<i>Vienne</i>	<b>Total</b>
<b>Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b>						
Service des réunions	97 000	60 000	35 500	79 500	40 300	<b>312 300</b>
Documents d'avant session	860 000	408 300	343 600	672 700	514 300	<b>2 798 900</b>
Documents de session	–	–	–	–	–	–
Documents d'après session	26 800	27 700	26 700	26 700	27 700	<b>135 600</b>
Divers	1 500	800	1 500	1 500	1 500	<b>6 800</b>
<b>Total partiel</b>	<b>985 300</b>	<b>496 800</b>	<b>407 300</b>	<b>780 400</b>	<b>583 800</b>	<b>3 253 600</b>
<b>Chapitre 28E, Administration (Genève)</b>						
<b>Services d'appui</b>	–	17 000	–	–	–	<b>17 000</b>
<b>Total</b>	<b>985 300</b>	<b>513 800</b>	<b>407 300</b>	<b>780 400</b>	<b>583 800</b>	<b>3 270 600</b>

6. S'agissant des dépenses prévues à l'alinéa d) du paragraphe 6 de l'état d'incidences, pour un montant de 825 100 dollars, il s'agit des frais de voyage afférents à la participation de toutes les procédures et de tous les mécanismes concernés du Conseil des droits de l'homme aux réunions du Comité préparatoire et des conférences préparatoires régionales (voir tableau 3).

Tableau 3

**Estimation des prévisions de dépenses pour les frais de voyage de 16 experts aux conférences préparatoires régionales**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Genève</i>	<i>Pretoria</i>	<i>Bangkok</i>	<i>Moscou</i>	<i>Brasilia</i>	<i>Vienne</i>	<b>Total</b>
Frais de voyage	160 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	<b>560 000</b>
Indemnité journalière de subsistance	140 800	15 000	18 200	35 800	29 600	25 700	<b>265 100</b>
<b>Total</b>	<b>300 800</b>	<b>95 000</b>	<b>98 200</b>	<b>115 800</b>	<b>109 600</b>	<b>105 700</b>	<b>825 100</b>

7. En ce qui concerne les prévisions de dépenses relatives à la tenue de la première session de fond du Comité préparatoire en avril et mai 2008, conformément à sa décision PC.1/15 (voir A/62/375, annexe I), dont il est fait mention à l'alinéa e) du paragraphe 6 de l'état d'incidences, cette décision s'écarte des dispositions du paragraphe 2 de la résolution 3/2 du Conseil des droits de

l'homme, dans laquelle celui-ci avait décidé que le Comité tiendrait deux sessions de fond de 10 jours ouvrés chacune en 2007 et en 2008 à Genève (260 000 dollars).

8. On pense que la première session de fond du Comité préparatoire aura lieu en avril 2008 et durera 10 jours, avec deux séances par jour, soit au total 20 séances pour lesquelles il faudra assurer des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU. Les besoins concernant la documentation sont estimés, provisoirement, à 20 pages de documents d'avant-session, 20 pages de documents de session et 20 pages de documents d'après session, à publier dans les six langues officielles. La ventilation des dépenses à prévoir est indiquée au tableau 4 ci-après (voir aussi A/61/530/Add.1).

Tableau 4  
**Prévisions de dépenses pour la première session de fond  
du Comité préparatoire**

(En dollars des États-Unis)

<b>Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b>	
Service des réunions . . . . .	162 700
Documents d'avant-session . . . . .	30 200
Documents de session . . . . .	28 400
Documents d'après-session . . . . .	26 700
Divers . . . . .	5 100
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>253 100</b>
<b>Chapitre 28 E, Administration (Genève)</b>	
Services d'appui . . . . .	6 900
<b>Total . . . . .</b>	<b>260 000</b>

9. En ce qui concerne les prévisions de dépenses indiquées à l'alinéa f) du paragraphe 6 de l'état d'incidences pour les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des réunions des conférences préparatoires régionales (236 600 dollars), l'estimation des prévisions de dépenses est indiquée au tableau 5 ci-après.

Tableau 5  
**Estimation des prévisions de dépenses pour les frais de voyage  
du personnel affecté aux conférences préparatoires régionales**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Pretoria</i>	<i>Bangkok</i>	<i>Moscou</i>	<i>Brasilia</i>	<i>Vienne</i>	<b>Total</b>
Frais de voyage	38 000	35 000	7 000	44 000	4 900	<b>128 900</b>
Indemnité journalière de subsistance	12 900	14 800	37 000	21 100	21 900	<b>107 700</b>
<b>Total</b>	<b>50 900</b>	<b>49 800</b>	<b>44 000</b>	<b>65 100</b>	<b>26 800</b>	<b>236 600</b>